

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE  
DUNKERQUE

COMMUNE DE WORMHOUT

N°AR2023-236

**ARRETE**

Le Maire de la Commune de WORMHOUT,  
Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1 et L2212-2,  
Vu le Code de la Route,  
Vu la demande de l'entreprise AXIONE 75, rue Allée de Suède 62223 FEUCHY, afin de garantir le bon déroulement d'une visite technique pour étude d'ingénierie en accotement et chaussée 3078, route de Cassel à Wormhout,

**ARRETE:**

**ARTICLE 1 :** La circulation et le stationnement seront restrictifs face au 3078, route de Cassel (RD916), et ce, à partir du 26 octobre 2023 et pour une durée d'un mois.

**ARTICLE 2 :** une signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise intervenante et notamment la pose de feux tricolores lorsque la circulation se fera en sens unique alternée.

**ARTICLE 3 :** Ces restrictions seront effectives à compter de la mise en place de la signalisation réglementaire temporaire par l'entreprise intervenante et prendront fin lors de son retrait.

**ARTICLE 4 :** La Brigade de Gendarmerie de WORMHOUT est chargée de l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 5 :** Le présent arrêté sera publié puis transmis à :

AXIONE

Monsieur le Commandant de Gendarmerie de WORMHOUT,

Monsieur le Responsable Arrondissement de Dunkerque,

Monsieur le Lieutenant-Colonel, commandant le groupement de Gendarmerie de LILLE,

Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique du Nord,

Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du Nord,

Monsieur le Directeur des Transports Départementaux,

Monsieur le Chef du Service Régional des Transports de la D.R.E,

MM. les Présidents des Syndicats de Transports,

MM. les co-Directeurs du C.R.I.C.R de VILLENEUVE D'ASCQ.

Au réseau Arc-en-Ciel et Delgrange Voyages.

Fait à WORMHOUT, le 26 octobre 2023

Le Maire,

David CALCOEN

Acte rendu exécutoire par  
Publication et notification le 26/10/2023

Le Maire

David CALCOEN



Pour le Maire,  
l' Adjoint délégué



Pour le Maire,  
l' Adjoint délégué